

Les plastiques se recyclent... le tri simplifié

Depuis le 1^{er} janvier 2022, de nouvelles consignes de tri nous simplifient la vie :

Il est désormais possible de mettre dans les sacs jaunes les emballages plastiques souillés par la nourriture : pot de crème et de yaourts, de cosmétique, sachets de bonbons, barquette aluminium, barquette de beurre, de viande, les films, blisters et sacs plastiques, les emballages plastiques qui entourent les bouteilles, flacons, etc.

Cela concerne également les petits éléments en métal comme les capsules de bouteilles, les bougies chauffe-plat, en plus des canettes, conserves et briques alimentaires qui étaient déjà acceptées.

Vous retrouverez toute cette liste sur le verso du calendrier de collecte des déchets 2022 "Mémo tri" ainsi que sur le site de la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange à l'aide du lien ci-dessous :

https://www.cchcpp.fr/fr/actualites/emballages-recyclables_-n.html

Vous pouvez télécharger également l'appli "guide du tri" disponible sur App store ou sur google play.

Tout le soin apporté à ce tri allègera la poubelle d'ordures ménagère de chaque usager.

